



Ville d'Esch-sur-Alzette

Commission des Affaires Culturelles
B.P. 145 L- 4002 Esch/Alzette

Daliah Scholl, présidente
Tel.: 621 313 999
Email : daliah.scholl@villeesch.lu



Les missions de la commission consultative aux affaires culturelles de la

Ville d'Esch-sur-Alzette:

- 1) **la formulation des avis sur les projets culturels** de la ville avant les réunions du Conseil Communal ;
- 2) **interlocuteur des associations** culturelles et de loisirs d'Esch-sur-Alzette et **l'écoute de leurs projets**. La restitution rapide (Compte rendu d'une page maximum) de ce projet au Conseil de Gouvernance de la ville pour information (objectif : savoir ce que font les associations, travail sur l'écosystème) ;
- 3) **la définition de critères de soutien financier** pour ces associations : par exemple, l'association respecte des critères de développement durable au cours de leurs événements ; l'association respecte l'égalité des chances ; l'association contribue à la stratégie culturelle de la ville (avec des critères spécifiques tirés de *Connexions*) ;
- 4) **l'attribution de ces subsides** en fonction de ces critères > des subsides plus élevés pour les associations qui respectent tout cela. (Ne pas punir ceux qui ne font rien mais récompenser ceux qui font > campagne de sensibilisation !) ;
- 5) En outre, elle émet un **avis (consultatif) sur les décisions prises par la gouvernance**, quant au financement de projets exceptionnels, portés par des artistes, des chercheurs ou des institutions autres (dans le cadre de la démarche de financement des projets culturels adopté le 15 mars 2019 en CC) ;
- 6) Elle **propose le lauréat du prix du mérite culturel**.